Envoyé en préfecture le 12/11/2024
Reçu en préfecture le 12/11/2024
Publié le
ID : 085-218503019-20241107-3_071124-DE

Département de la Vendée
Commune de VENDRENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Etaient présents : Roseline PHLIPART, Pascal LALLEMAND, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT TRAMECOURT, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR Rémi SEILLER, Mélanie PETITEAU, Patrice ROUSSELOT, Stéphane BARBARIT, Mélanie LOIZEAU, Sandra GODET, Valérie CHENU, Marie-Jeanne GODET, Clément RECROSIO, Séverine RIPOCHE, Yvon BOUDEAU
Excusées : Delphine MERLET, Sonia CHENOUARD

Date de convocation : 29 octobre 2024

M. Yvon BOUDEAU a été désigné secrétaire de séance

N°3/07.11.24

APPROBATION DU PLAN LOCAL UNIQUE SANTE SOCIAL (PLUSS)

En 2021, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers (CCPH) et ses 8 communes, le CIAS du Pays des Herbiers, l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Vendée se sont engagés dans une démarche territoriale de coordination des politiques publiques de santé, de social et de famille, en élaborant un Plan Local Unique Santé Social (PLUSS), mutualisation du Contrat Local de Santé et de la Convention Territoriale Globale.

Ce contrat, prévu initialement sur 3 années, et prolongé d'une année supplémentaire a permis la mise en place de projets structurants :

- Pour la santé et le social : la création des partenariats, l'accompagnement à l'installation des professionnels de santé, le développement de projets architecturaux (pôles santé, logement des internes), l'élaboration de supports stratégiques (Analyse des Besoins Sociaux, projet gérontologique, Contrat Local contre les Violences Sexuelles et Sexistes).

- Pour la famille : la mise en place du Lieu d'Accueil Enfant-Parent « Les jeunes Pousses », l''animation d'un Réseau Enfance Jeunesse ayant vocation à mener des projets communs, des actions de prévention envers les publics cibles ou professionnels en matière d'alimentation, mobilité, numérique, etc.

Fort de l'impact positif de ce premier contrat, les élus ont souhaité renouveler le PLUSS.
Le diagnostic et l'élaboration du nouveau programme d'actions ont été réalisés durant l'année 2024, en interne, sans recourir à un bureau d'études.

32 fiches-actions ont été élaborées et seront mises en œuvre par des acteurs publics ou privés durant les 5 ans du contrat, conçu pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

L'animation et la coordination du PLUSS du Pays des Herbiers seront organisées comme suit :

- La coordination du PLUSS sera assurée en complémentarité par les services Santé Prévention Autonomie du CIAS du Pays des Herbiers et le service Prévention Famille de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers,

- L'animation des actions CLS et CTG-Social sera assurée par le coordonnateur CLS, employé par le CIAS du Pays des Herbiers,

- L'animation des actions CTG-Familles sera assurée par les coordonnateurs « pivot » et « terrain » CTG, employés par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

L'animation des actions sera assurée en transversalité avec les services communaux ou intercommunaux compétents en fonction de la thématique concernée (CIAS, Relais Petite Enfance, Développement Durable, Développement Économique, Services Jeunesse, etc.)

La coordination ainsi que la mise en place des actions sont soutenues par un financement annuel de l'ARS et de la CAF.

Il est proposé d'approuver le plan d'actions suivant :

AXE 1 : ACCÈS AUX SOINS

Offre santé-social

CLS	Action 1	Concevoir un schéma intercommunal de santé dans l'objectif de conforter et développer l'offre de santé dans les communes membres
CLS	Action 2	Développer l'inter-connaissance entre les partenaires santé-social
CLS	Action 3	Améliorer la visibilité de l'offre de santé à travers la signalétique et la communication mises en place par chaque commune
CLS	Action 4	Soutenir l'accès aux métiers de la santé en milieu rural
CLS	Action 5	Déployer la mutuelle intercommunale

Etre acteur de sa santé

CLS	Action 6	Accompagner les habitants à devenir acteur de leur santé
CLS	Action 7	Développer des actions « Sport - Santé » dans une visée préventive physique et psycho-sociale

Santé mentale

CLS	Action 8	Etudier la pertinence et la faisabilité d'un lieu fédérateur autour du lien social et de la santé mentale
CLS	Action 9	Promouvoir la santé mentale à travers la formation et le réseau professionnel

AXE 2 : PARCOURS DE VIE

Petite enfance

CTG Familles	Action 10	Formaliser un plan de développement des modes de garde pour mettre en adéquation offre et demande d'accueil du jeune enfant
CTG Familles	Action 11	Faciliter les démarches des parents d'un jeune enfant et leur accès aux services
CTG Familles	Action 12	Poursuivre la promotion renforcée de l'accueil individuel et la valorisation du métier d'assistant maternel
CTG Familles	Action 13	Assurer la coordination en proximité des acteurs de la petite enfance

Envoyé en préfecture le 12/11/2024
Reçu en préfecture le 12/11/2024
Publié le
ID : 085-218503019-20241107-3_071124-DE

Envoyé en préfecture le 12/11/2024
Reçu en préfecture le 12/11/2024
Publié le
ID : 085-218503019-20241107-3_071124-DE

Enfance

CTG Familles	Action 14	Poursuivre le travail de réseau en proximité sur les publics : enfance et jeunesse
CTG Familles	Action 15	Renforcer l'accompagnement des enfants à l'usage des réseaux sociaux

Jeunesse

CTG Familles	Action 16	Favoriser le repérage et le partage d'information pour accompagner les jeunes et leurs familles
CTG Familles	Action 17	Développer une capacité à agir directement auprès des jeunes et de leurs familles
CTG Familles	Action 18	Encourager l'autonomie et la responsabilisation des jeunes

Parentalité

CTG Familles	Action 19	Poursuivre l'accompagnement des familles et la valorisation du rôle parental
CTG Familles	Action 20	Favoriser l'accès des familles aux actions et dispositifs existants
CTG Familles	Action 21	Rechercher l'innovation en développant de nouveaux formats d'intervention auprès des publics
CTG Familles	Action 22	Contribuer à la valorisation de la parentalité en entreprise
CTG Familles	Action 23	Promouvoir et valoriser la politique et les services intercommunaux famille auprès des élus et partenaires
CTG Familles	Action 24	Accompagner les familles dans leur mobilité pour faciliter leur accès aux services
CTG Familles	Action 25	Assurer la continuité et la pérennisation de la stratégie famille du Pays des Herbiers

Personnes âgées

CLS	Action 26	Poursuivre le déploiement du schéma gérontologique

Handicap

CLS	Action 27	Créer un observatoire intercommunal du handicap

Aidants

CLS	Action 28	Repérer les aidants et préserver leur santé
CLS	Action 29	Soutenir le duo aidant-aidé face aux troubles neurocognitifs

AXE 3 : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ACCÈS AUX SERVICES

CTG Social	Action 30	Poursuivre le déploiement du Contrat Local Contre les Violences Conjugales Sexistes et Sexuelles
CTG Social	Action 31	Etre ressource sur le territoire pour les problématiques sociales
CTG Social	Action 32	Accompagner l'accès aux soins, aux services et au numérique pour les personnes vulnérables

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L. 1435-1,
Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité sociale ;
Vu le Code de l'action sociale et de familles ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations familiales (CAF) ;
Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) ;
Vu le projet de Plan Local Unique Santé Social ci-annexé,

Après étude et délibération, le CONSEIL MUNICIPAL :

- approuve le Plan Local Unique Santé Social 2025-2029 et son plan d'actions tels qu'exposés ci-dessus,
- autorise Mme Maire ou le 1er adjoint à solliciter l'attribution de subventions auprès de l'ARS, la CAF et de tout autre organisme,
- autorise Mme le Maire ou le 1er adjoint, à signer tout document s'y rapportant

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus
Le 8 novembre 2024
Le Maire
Roseline PHLIPART

Envoyé en préfecture le 12/11/2024
Reçu en préfecture le 12/11/2024
Publié le
ID : 085-218503019-20241107-3_071124-DE



Le Maire
• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Ile Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État